

# Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Roger Venne

**Date:** 2026-06-23

Monsieur, Madame.

Ayant dûment consulté le rapport du Groupe Conseil UDA, et la réponse de CPCR dans le cadre du contournement ferroviaire de lac-Mégantic, je vous fait part des commentaires et préoccupations qui suivent:

-Améliorations recommandées, dans le rapport de l'UDA, page 5: prolonger la surveillance des eaux souterraines, des puits et des milieux humides jusqu'à 25 ans pour mieux suivre les effets à long terme et imprévus.

Dans le tableau d'analyse de Transport Canada, en page 5, et je cite "Transport Canada est d'avis que de prolonger la surveillance des puits d'eau sur une durée minimale de 25 ans n'est pas nécessaire...".

Lors de ma rencontre du 28 mai 2026 avec Transport Canada, j'ai posé la question à savoir si Transport Canada assurerait la surveillance à long terme des puits et de la qualité de l'eau sur une période allant à 25 ans et plus, et Denis Lepage de TC, Directeur, Mise en œuvre du projet, m'a répondu qu'ils allaient effectivement assurer une surveillance à long terme, ce qui contraste avec le commentaire émis dans ce tableau d'analyse de Transport Canada. Ces faits contradictoires nous amènent à en arriver à une conclusion: qui dit vrai?

-Rapport de l'UDA, actions recommandées en page 5: prévoir un protocole clair d'intervention en cas de manque d'eau potable ou d'eau d'usage.

Ayant adressé cette question à Catherine Hudon de Transport Canada, il y a de cela 3 ans, à savoir s'il était prévu une cellule de crise (plan d'intervention) pour palier à des situations découlant de problèmes ponctuels reliés à ce projet de voie de contournement, je n'ai jamais eu de réponse véritable à la suite de ma demande.

Et de surcroit, Les demandes des citoyens pour des garanties écrites sur la protection à long terme de leurs puits ont été refusées par Transports Canada. Catherine Hudon, directrice générale du projet, a déclaré qu'aucun contrat légal ne serait établi pour protéger et indemniser les propriétaires touchés, renvoyant à l'Office des Transports du

Canada pour toute responsabilité, à présente date. Cette non-responsabilité de protection à long terme risque de conduire à une confrontation juridique à laquelle les propriétaires impliqués vont devoir faire face, dans une demande de compensation pour dommages subis à la propriété.

-PSMH, Avis de Transport Canada en page 6: Transports Canada est d'avis qu'une prolongation du suivi d'une durée de 25 n'est pas appuyée par des données et va au-delà des normes de l'industrie et des approches observées dans d'autres projets d'envergure. Il est proposé de maintenir le suivi sur 10 ans tel que stipulé dans le plan actuel.

Rapport de l'UDA notation 6.4: Bonifier le PSMH à partir des résultats de la mesure 3 et en prolonger la durée jusqu'à 25 ans après la fin de la construction de la voie de contournement – M4

Or, dans le cas des milieux humides, les effets peuvent être lents à apparaître; un suivi de 25 ans représente donc un minimum pour bien en mesurer l'évolution. Sans cette vision à long terme, le Projet pourrait entraîner une perte progressive de fonctions importantes, comme le stockage de l'eau, la régulation des débits, la recharge des eaux souterraines ou le maintien de l'état écologique des milieux, sans que cela soit reconnu à temps.

À mon avis, ce projet de voie de contournement risque d'impacter les milieux humides de façon réelle et prolongée. Seul un suivi adéquat, sur une perspective de longue durée, pourra en évaluer les conséquences véritables.

En rétrospective, rappelons que lorsque la ville de Lac-Mégantic a creusé des puits sur le Chemin du Barrage, le Cinéma Mégantic situé à plusieurs km de là, a manqué d'eau, certains résidents ont été malades, et un propriétaire voisin a même noté la présence de sédiments (glaise) dans son eau, sans oublier que certains citoyens ont dû changer leurs électroménagers, endommagés par l'eau sédimentée. Ce projet risque d'impacter sur un ordre de grandeur beaucoup plus étendu, environnement et citoyens.